

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 719-1 à L. 719-3 ; et D719-1 0 D719-40;  
Vu les statuts de l'Université de La Réunion ;  
Vu l'arrêté rectoral No 2017-46-DSM instituant une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion  
Vu les statuts de l'UFR SHE ;  
Vu l'arrêté du Directeur de l'UFR SHE, en date du 5 mars 2018, portant organisation des élections et convocation des électeurs pour le renouvellement du Conseil de Faculté.

**Arrêté modifiant l'arrêté en date du 03 mars 2018  
portant organisation des élections et convocation  
pour le renouvellement du conseil de faculté  
Scrutin du jeudi 5 avril 2018**

**Article 1 :**

L'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit

Un bureau de vote sera ouvert sur le Campus Sud, 117 rue du Général Ailleurs, 97430 Le Tampon **Salle de restaurant du Crous étage 1**

**Article 2 :** Exécution et mesures de publicité

Le Responsable Administratif de l'UFR SHE est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté, par mail et voie d'affichage.

Fait à Le Tampon, le vendredi 30 Mars 2018

  
Le Directeur de l'UFR  
Sciences de l'Homme et de l'Environnement  
  
**Dominique MORAU**